

LABEL DEMAIN LA TERRE

BIEN IMPLANTÉ DANS LES TERRES NORMANDES

La production issue des 200 hectares de pommes de terre de la Ferme de Normandie, en Seine-Maritime, est labellisée Demain la Terre. Une distinction pour attirer les clients de la grande distribution... mais pas seulement. La démarche, qui allie environnement, social et économie, est, pour les adhérents, une réelle philosophie de vie. Grégoire Lheureux, l'un des six associés de l'exploitation, nous en dit plus.

La Ferme de Normandie s'étend en bord de mer, entre Dieppe et Fécamp, en Seine-Maritime. Les terres limono-sableuses, les hivers doux et les étés frais sont propices à la culture de la pomme de terre. "Cette année, 200 des 700 hectares de l'exploitation lui sont consacrés, confirme Grégoire Lheureux, l'un des six associés. Depuis quatre ans, notre production est labellisée Demain la Terre. En rejoignant cette démarche, nous souhaitons trouver une caution pour justifier d'un cahier des charges « mieux disant ». Nous avons toujours cherché à être en avance sur la réglementation. L'exploitation a, par exemple, été certifiée Iso 14001 pendant dix ans. Mais cette certification ne se vend pas, contrairement au label Demain la Terre qui possède une vraie reconnaissance auprès des acheteurs de la GMS."

LE LABEL, UN ACCÈS AU MARCHÉ FRANÇAIS

90 % des 11 000 tonnes de pommes de terre produites sur l'exploitation sont exportées : en big-bags pour les conditionneurs, notamment vers l'Espagne, et la grenaille chair ferme pour l'Europe du Nord, l'Irlande, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Grégoire Lheureux reconnaît qu'à l'export, ses clients ne connaissent pas le label. "Mais en 2014, après une très

mauvaise année à l'export, nous avons souhaité renforcer notre présence sur le marché national pour sécuriser nos débouchés, raconte-t-il. La certification Demain la Terre nous est apparue comme une évidence." Désormais, près de 1 200 tonnes sont destinées au marché du frais, lavé, conditionné, pour les grossistes et la RHF française et notamment pour l'enseigne Métro. "Pour celle-ci, l'adhésion au label Demain la Terre constitue un gage de qualité supplémentaire et est de plus en plus incontournable, assure-t-il. L'enseigne se fournit également auprès de Picvert pour les jeunes pousses de salades et Ferme de la Motte pour les échalotes, eux aussi certifiés."

30 % DE MATIÈRES ACTIVES EN MOINS

Le référentiel de Demain la Terre comprend près de 70 points, répartis dans trois volets (social, environnement et économie) et dix thématiques (1). "Force est de constater que nous remplissons déjà pas mal d'exigences, confie Grégoire Lheureux. Toutes nos cultures de printemps, dont la pomme de terre, sont précédées d'un couvert végétal multi-espèces pour réintégrer du carbone dans le sol. Côté social, tous nos salariés, y compris les saisonniers, vivent à quelques kilomètres de l'entreprise. Finalement, c'est sur la partie phytosanitaire et notamment



en fongicides que nous avons le plus progressé, reconnaît-il. Nous avons réduit de près d'un tiers les quantités de matières actives utilisées et ce, sans amputer les rendements. Pour y parvenir, nous nous sommes fait aider d'un conseiller pour optimiser l'usage des bas volumes." Les entreprises adhérentes les plus avancées sur ces questions peuvent opter pour l'une des deux allégations optionnelles, à accoler au label : "Cultivé sans pesticide de synthèse" ou "Sans résidu de pesticide détecté".

RENFORCER LA COMMUNICATION

La démarche Demain la Terre compte à ce jour 23 adhérents, contre huit en 2017 : des producteurs, des organisations de producteurs ou des coopé-

"L'idée n'est pas de respecter tous les items dès la première année mais de progresser, au fil des campagnes", souligne Grégoire Lheureux, associé sur la Ferme de Normandie.

FILIÈRES



FERME de NORMANDIE

"Demain la Terre est une démarche volontaire et contrôlée, portée par des producteurs engagés et responsables, gages d'une production de fruits et légumes sains et sûrs", indique Marc De Nale, directeur général de l'association Demain la Terre.



atives, tous dédiés à la production et/ou à la transformation de fruits ou légumes, une quarantaine d'espèces au total. "Prochainement, devrait même nous rejoindre une structure qui cultive des herbes aromatiques, confie Marc De Nale, directeur général de Demain la Terre. 65 % des volumes produits sous notre label sont destinés à la grande distribution. Pour les autres tonnages, la moitié part en restauration, collective ou non, et l'autre moitié pour les grossistes ou les primeurs. Nous avons de plus en plus de demandes.

ZOOM / Les structures en chiffres

DEMAIN LA TERRE

- Association créée en 2004
- 1^{er} labels décernés en 2010
- 5 engagements clés : préserver la santé de tous, encourager des pratiques durables, rendre les produits accessibles à tous, garantir leur qualité, promouvoir l'économie locale.
- 23 entreprises adhérentes
- 450 producteurs pour 7 800 ha de production
- 220 000 tonnes de fruits et légumes (+ 10 % en un an), soit 2 % de la production française
- Plus de 720 M€ de chiffre d'affaires cumulé

LA FERME DE NORMANDIE

- 10 salariés et 6 associés
- 700 ha dont 200 ha de pommes de terre
- 11 500 t de pommes de terre et 123 t de patates douces
- Autres productions : betterave, lin, blé, orge, colza, un élevage de bovins allaitant et un atelier de porcs naisseurs, engraisseurs.
- 3,85 M€ de chiffre d'affaires.

Le concept séduit mais reste, il est vrai, encore peu connu des consommateurs. Dans les prochains mois, nos efforts porteront sur la communication, via notamment un affichage bien identifiable dans les étals. Plus nous aurons de produits labellisés Demain la Terre, plus nous serons identifiables et connus."

ALLER AU-DELÀ DE LA HVE

Grégoire Lheureux reconnaît que si ce label représente un laissez-passer pour accéder à certains marchés, il n'en tire aucune plus-value. Mais l'essentiel est ailleurs. "Ce cahier des charges donne du sens à notre acte de production. Nous agissons dans un cadre concret, tangible." La Ferme de Normandie est, comme 150 des 450 producteurs labellisés Demain la Terre, également certifiée HVE. "Mais le cahier des charges de Demain la Terre va au-delà de celui de la HVE, complète Marc De Nale. Nous nous intéressons par exemple aux consommations d'énergie avec l'objectif d'identifier les points où des économies sont possibles." Et Grégoire Lheureux d'ajouter : "Nous fournissons aussi, à chacun de nos clients, des analyses de plus de 500 matières actives pour montrer que nous tendons vers l'absence de résidu dans nos produits. Plus qu'un mode de production, adhérer à Demain la Terre, c'est déployer une philosophie globale au sein de l'exploitation. L'idée n'est

pas de respecter tous les items dès la première année mais de progresser, au fil des campagnes. La replantation de haies, l'installation de pièges à insectes... se sont par exemple faites progressivement au sein de la ferme."

SE PENCHER AUSSI SUR LE DOSSIER CARBONE

"Depuis quatre ans, nous travaillons le dossier carbone avec l'Ademe, explique Marc De Nale. Sur cette thématique aussi, nous avons senti très tôt que le sujet montait. Il y a quelques années encore, les enseignes de la grande distribution se focalisaient uniquement sur les produits phytosanitaires. Aujourd'hui, leurs demandes vont bien au-delà. Au sein de Demain la Terre, nous souhaitons être proactifs pour anticiper leurs futures demandes. La biodiversité, les aspects sociaux, le carbone montent en puissance. Les acheteurs veulent des assurances sur le sourcing de leurs produits. À nous de leur fournir." / ANNE GILET

(1) Les 10 thématiques du référentiel Demain la Terre : intrants et résidus; eau, qualité et pollution; sol, qualité et pollution; biodiversité et pollinisateurs; énergie et gaz à effet de serre; déchets; relation économique durable avec les parties prenantes; thématiques sociales et sociétales; et, uniquement pour les produits transformés, matières premières ainsi que recettes et procédés responsables.